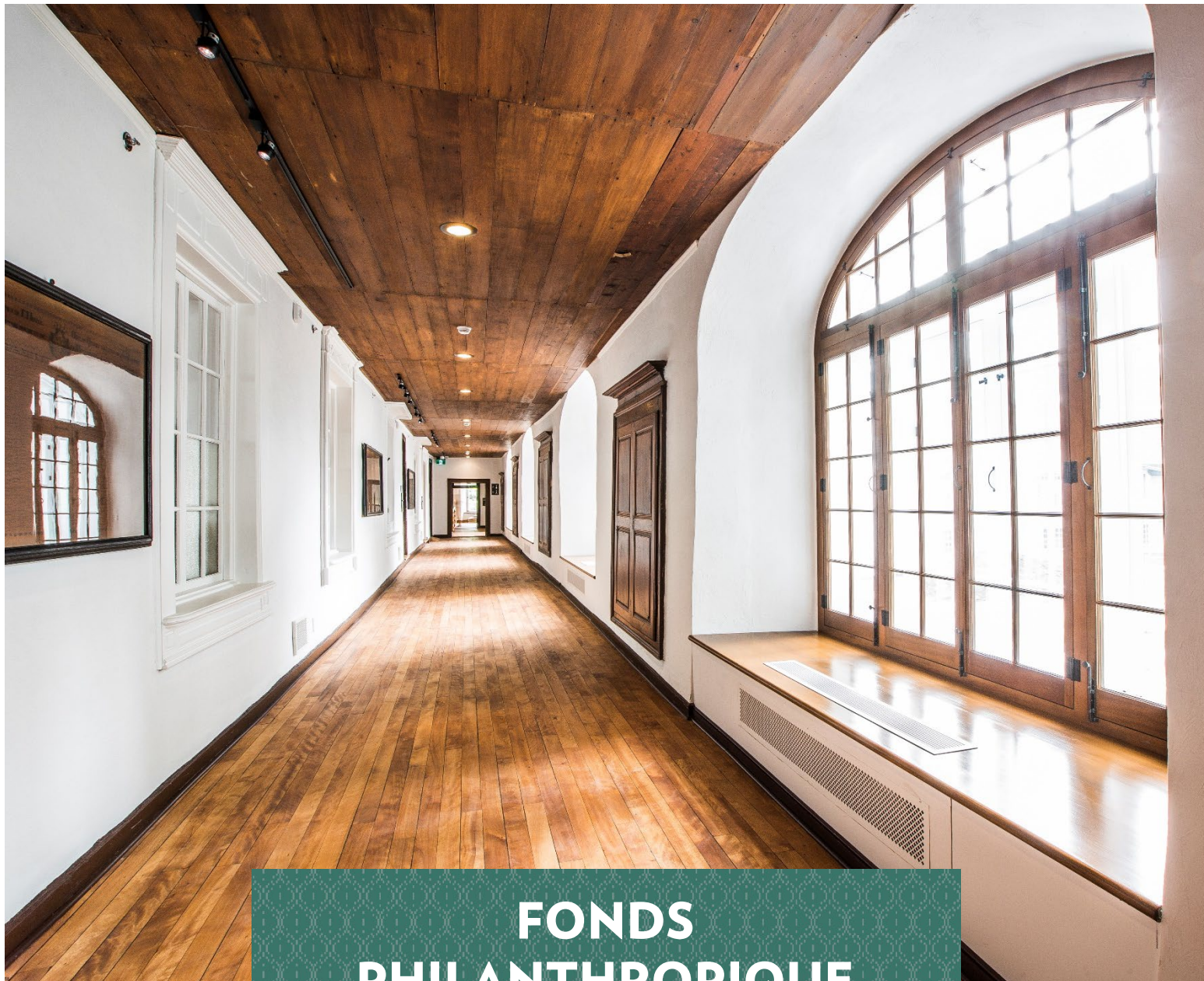




FONDS PHILANTHROPIQUE PERSONNALISÉ

La Fiducie
du patrimoine
culturel des
Augustines



LE
MONASTÈRE
DES
AUGUSTINES

Le Monastère des Augustines est le fruit d'une réflexion menée par la communauté des Augustines quant à l'important patrimoine accumulé depuis leur arrivée en 1639. Désirant léguer à la population québécoise ce patrimoine de première importance et en assurer la pérennité et la mise en valeur, elles ont créé, en 2009, une fiducie d'utilité sociale : la Fiducie du patrimoine culturel des Augustines. Parallèlement, elles ont fondé un organisme à but non lucratif (OBNL) afin de faire vivre ce riche patrimoine et perpétuer leur mission d'accueil et de prendre soin : Le Monastère des Augustines.

Le Monastère, par sa vocation culturelle et sociale, témoigne du mode de vie et de la mission sociale et spirituelle des Augustines au Québec. Inspiré par la ferveur et la compassion des religieuses, Le Monastère rappelle la fonction d'accueil, d'hospitalité, de mémoire et de ressourcement de ces lieux fondateurs. Afin de soutenir Le Monastère, la Fiducie du patrimoine culturel des Augustines a créé le fonds pour la Mission culturelle et le fonds Compassion pour sa mission sociale et propose également des fonds personnalisés permettant aux donateurs de contribuer d'une façon toute personnelle à ces missions.

LE FONDS PERSONNALISÉ POUR UN DON SIGNIFICATIF

Créer un fonds personnalisé à la Fiducie du patrimoine culturel des Augustines est une excellente façon de laisser un héritage durable à la communauté. La création de votre fonds permettra d'assurer la pérennité et la mise en valeur du patrimoine des Augustines en appuyant la mission sociale de bien-être des individus ou le rayonnement de la mission culturelle du Monastère.

Pour un donateur, le fonds personnalisé est une façon de soutenir de manière significative et durable les missions du Monastère des Augustines. Il lui permet de répondre aux besoins spécifiques des missions et de diriger ses contributions selon son souhait :

La mission culturelle

Préservation du patrimoine, expositions, valorisation, conservation des archives et des collections. Durant plus de 375 ans, les Augustines, qui ont fondé le premier hôpital au nord du Mexique, furent les gardiennes de trésors insoupçonnés. Grâce à ce patrimoine conservé au centre d'archives et à la réserve muséale, le Monastère est aujourd'hui un lieu de mémoire unique ainsi qu'un pôle de recherche exceptionnel pour découvrir l'histoire des Augustines et celle de la société québécoise.

La mission sociale

L'accueil et le répit des proches aidants, programmes de bien-être, initiatives en santé durable. Le Monastère des Augustines est né de la volonté des religieuses de léguer à la population du Québec tant leur patrimoine matériel que leur patrimoine immatériel comme leur mission et leurs valeurs. Dans cette perspective de continuité, Le Monastère via son programme d'engagement social, soutient ceux et celles au service de la communauté et de leur entourage, notamment les proches aidants, les accompagnateurs de malades, les soignants, intervenants et gestionnaires œuvrant au sein du réseau de la santé, des services sociaux, du milieu communautaire et de l'éducation.

Engagement minimum

La création d'un fonds exige un engagement financier minimum :

- > 50 000 \$ pour un fonds perpétuel
- > 10 000 \$ pour un fonds à durée déterminée
- > Un don initial de 5 000 \$ est nécessaire pour la création d'un fonds personnalisé

Modes de Distribution des Fonds

Le donateur peut choisir parmi trois options de distribution pour ses contributions :

- > Option A : 80 % du montant en don immédiat et 20 % du montant placé pour la pérennité
- > Option B : 50 % du montant en don immédiat et 50 % du montant placé pour la pérennité
- > Option C : 20 % du montant en don immédiat et 80 % du montant placé pour la pérennité

Types d'Engagement

L'engagement complet peut prendre diverses formes telles que :

- > Don immédiat (ex. : un don de 5 000 \$)
- > Don différé (étalé sur une période, ex. : sur 5 ans)
- > Don testamentaire (inclus dans les dispositions testamentaires du donateur)
- > En espèces, legs particuliers ou résiduels, actions cotées en bourse, régimes de retraite (REER ou FERR), et assurance-vie

Comment procéder?

Tout d'abord, il faut identifier la ou les personnes par qui le fonds sera créé. Ce peut être :

- > vous ou votre conjoint.e
- > vos enfants
- > un membre de votre famille.

Déterminer le nom du fonds, qui peut être le nom d'une personne, d'une famille ou encore un nom qui représente quelque chose d'important pour les personnes qui créent ce fonds.

Établir les modalités de contribution à ce fonds : la première contribution de 5 000\$ pour l'ouverture du fonds et la stratégie pour couvrir l'engagement complet (don différé, don testamentaire, assurance-vie, etc.)

Laisser une empreinte dans le temps

Les fonds personnalisés offrent une opportunité unique aux donateurs de soutenir des causes qui leur tiennent à cœur tout en contribuant à la pérennité et au développement des missions culturelle et sociale du Monastère. Par des contributions flexibles et adaptées, chaque donateur peut laisser un héritage significatif et durable.

POUR PLUS D'INFORMATION

L'équipe de la Fiducie du patrimoine culturel des Augustines se fera un honneur de vous accompagner dans vos démarches, et ce, dans la plus grande confidentialité.

Nathalie Roy

Directrice générale

Fiducie du patrimoine culturel des Augustines

T 418 780-4800

C nroy@monastere.ca